PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 29 AVRIL A VINGT HEURES,
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 24 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Stéphane MENAGER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

PRESENTS : Stéphane MENAGER, Christine BRETECHE, Stéphane JARRY, Servane DEJOUR, Christian BRETECHE, Marine PALAT, Pierrick BONNET, Maxence AUTHIER, Nicolas DEVILLE, Jean-François CHOPINEAU, Annick DEROUET-AMOSSE, Stéphane DELEPINE

ABSENTS EXCUSES :
Thanaëlle MAUBRAS, procuration à Stéphane JARRY
Cindy MORVANT, procuration à Servane DEJOUR
Corinne MARTIN-DELEPINE, procuration à Stéphane DELEPINE

Secrétaire de séance : Stéphane Delépine

- **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 1er avril :**
  Il a été relevé une « coquille » sur le PV qu'il convient de rectifier, paragraphe fixation des indemnités du maire et des adjoints, l'indice brut terminal est de 1027 et non pas de 10277.
  Le PV est approuvé à l'unanimité sauf une abstention.

✓ **Présentation du budget prévisionnel par M. Christian Bretéché, 4ème adjoint en charge des finances.**

1. Introduction
Le budget prévisionnel constitue l'acte financier majeur de la commune. Il traduit les orientations de l'équipe municipale et permet d'assurer à la fois le fonctionnement quotidien des services publics et la réalisation des projets d'investissement. Par ailleurs, le budget voté en début d'exercice peut évoluer grâce à des **décisions modificatives**, qui permettent d'ajuster les prévisions en cours d'année tout en respectant l'équilibre budgétaire.

2. Dépenses de la section de fonctionnement
La section de fonctionnement regroupe les dépenses nécessaires à la vie quotidienne de la commune.
Le principal poste étant les **charges de personnel**, avec **286 000€** (**40,43 % du budget)**. Soit une **moyenne mensuelle de 23 835€ pour 8 salariés** dont 6 femmes et 2 hommes, pour 4 temps pleins et 4 temps partiels ou temps non complets.
S'ajoutent les **indemnités des élus** pour **45 500€**. Soit le maire et 4 adjoints.
Un **total salaires +indemnités de 331 500€ (46,86% du budget).**
Ajoutons à cela une estimation **33 000€ mensuels de dépenses** nécessaires **aux charges quotidiennes** de la commune.
Soit **un besoin de fonds de roulement mensuel** qui est estimé autour de **60 000€** constamment disponibles.
Ces dépenses traduisent un équilibre entre moyens humains, charges contraintes et entretien du cadre de vie.

3. Recettes de la section de fonctionnement
En parallèle, les recettes de fonctionnement permettent d'assurer l'équilibre du budget. L'**excédent reporté** s'élève à **66 275,22€**. Les **impôts directs locaux** constituent la principale ressource, avec **234 800€**, suivis des **taxes liées aux pylônes électriques 82 600€**.
La **dotation forfaitaire** des communes **(l'Etat)** atteint **54 883€**, et la **dotation de solidarité communautaire** versée par la CC Estuaire et Sillon pour **53 706,70€**.
La **taxe additionnelle aux droits de mutation (ventes immobilières)** s'élève à **43 560€**, et le **FNGIR/Etat (**mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités**)** à **35 923€**.

Les **redevances des services périscolaires (restauration scolaire)** représentent **32 647,46€**, tandis que les **revenus des immeubles et loyers** s'élèvent à **28 680€**.
Enfin, la **dotation de solidarité rurale** atteint **25 475€**, et les aides liées à la **biodiversité et aménités rurales** représentent **10 180€**.
L'ensemble de ces recettes permet de couvrir les dépenses et de dégager une capacité d'autofinancement.

4. Dépenses de la section d'investissement
La section d'investissement concerne les projets structurants de la commune.
L'apurement **de constructions pour 162 000€**
En 2026, les dépenses portent **principalement sur les bâtiments publics**, pour un montant de **120 810,24€**.
Le patrimoine communal bâti c'est ; la mairie, l'école publique, le bâtiment technique, la bibliothèque, la salle des prés-salés, celle des roselières, celle du café associatif et autres associations, les vestiaires foot, le local chasseurs, celui de l'amicale laïque, 3 garages chemin des roseaux, le bâtiment de la brocante, le local randonneurs pédestres et cyclistes, l'église, les logements locatifs communaux, l'ancienne cure (brocante Zinzin).
Les **frais d'études** de **42 700€** et les **immobilisations en cours** pour **38 700 €**.
Un **report de déficit** est inscrit pour **33 906,26 €**.
Enfin, les dépenses de **voirie**, dans le cadre du **PAVC** (Programme d'Amélioration de la Voirie Communale), représentent **20 000€**.
Emprunts en cours **pour 13 500€**

5. Recettes de la section d'investissement
En face, les recettes d'investissement permettent de financer ces projets.
Une **avance sur commandes immobilières** s'élève à **162 000€**.
Le **Conseil départemental** participe à hauteur de **82 131€** pour la rénovation énergétique, complété par **42 448,60 €** via le **Fonds vert de l'État**.
Les **opérations d'ordre** d'épurement d'études représentent d'une part **38 700€** et **21 161,50€** d'autre part.
Un **excédent de fonctionnement** est mobilisé à hauteur de **35 000€**, complété par un **autofinancement** de **30 000€**.
Enfin, le **Fonds de compensation de la TVA** représente **7 259,84€**.

6. Orientations budgétaires 2026
Le budget 2026 s'inscrit dans un contexte contraint et poursuit plusieurs objectifs :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- Maintenir un service public de qualité,
- Poursuivre les investissements nécessaires,
- Intégrer les enjeux environnementaux, notamment en matière de rénovation énergétique.

7. Équilibre financier
Le budget est construit dans le respect de l'équilibre entre recettes et dépenses, en fonctionnement comme en investissement.
L'objectif est de préserver une capacité d'autofinancement suffisante, tout en maintenant une gestion rigoureuse et durable des finances communales.

8. Conclusion
Le budget prévisionnel 2026 traduit une volonté de concilier rigueur financière, qualité de service et préparation de l'avenir.
C'est aussi un budget de transition et de passage de témoin entre le précédent et l'actuel municipe.
Il permet à la commune de poursuivre ses projets, tout en s'adaptant aux contraintes économiques actuelles et en répondant aux besoins des habitants.

Le budget primitif est approuvé à l'unanimité.

✓ **Groupes de travail et commissions**

L'enfance et la jeunesse : référente Christine Bretéché
Membres : Maxence Authier, Thanaëlle Maubras et Corinne Delepine

Bâtiments – voirie : référent Stéphane Jarry
Membres : Jean-François Chopineau, Thierry Rambert, Pierrick Bonnet et Nicolas Deville

Finances : référent Christian Bretéché
Membres : Corinne Delépine, Pierrick Bonnet et Cindy Morvant

Communication : référente Servane Dejour
Membre : Marine Palat, y associer des habitants
Projet de 2 bulletins par an. Les informations ou publications sont gérées par Servane Dejour sur tous les supports de communication (site internet, panneau Pocket)

CCAS : référent : Stéphane Ménager
Membres : Jean-François Chopineau, Annick Amossé, Servane Dejour, Magali Dutertre

Vie associative : référent Christian Bretéché
Membres : Marine Palat, Magali Dutertre, Jean-François Chopineau, Servane Dejour, Maxence Authier

Groupe de travail sécurité des biens et des usagers : référent Stéphane Ménager
Membres : Nicolas Deville, Thierry Rambert, Stéphane Delépine

Groupe de travail « informatique et réseaux » : Servane Dejour et Stéphane Delépine

Il est à noter que l'ensemble des groupes de travail ou commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux et qu'ils peuvent à tout moment y participer.

✓ **Point sur la conformité des bâtiments**

Salle des prés salés

- Installation d'un système de sécurité incendie (2 281.44€ HT) et consignes de sécurité/plan d'évacuation (475.71€ HT) ; défibrillateur (1 196€ HT).

Anomalies électriques signalées dans le rapport DEKRA à ajouter aux prévisions de travaux

Local associatif rue du cadran

- Sécurité incendie : prévoir un système d'alerte et de consigne d'évacuation
- Impérativement respecter la jauge limite qui sera précisée ultérieurement
- Anomalies électriques signalées dans le rapport DEKRA à traiter

Action des élus sur le terrain :
Remise en état de certaines toitures, nettoyage des gouttières pour la mairie, la bibliothèque, la salle des prés salés. Nettoyage des trottoirs et évacuation pluviales.
Le reste à faire :
Les toilettes du terrain de football, remise en état des appartements 2 et 6 de la rue du cadran.
Signalement : il a été constaté à l'issue du dernier match de football, des dégradations sur la toiture du bar du foot.

· **Organisation du temps de travail**

Christine Bretéché, 1ère adjointe, a reçu en entretien les agents municipaux relevant de sa délégation dans le domaine scolaire et de l'entretien ménager des bâtiments.
Des modifications sont apportées sur l'organisation du temps de pause du midi, avec l'accord des agents afin de permettre un accueil groupé des enfants. Un bilan sera effectué d'ici quelques semaines.
Madame Julie AGNES, ATSEM est en arrêt maladie, elle est remplacée par M. Alexandre HERVE.

· **CCAS**

Le CA 2025 et le budget 2026 sont validés.
La commune participe à hauteur de 2000€ au budget CCAS, celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 6 739.92€.

· **Informations diverses**

Communauté de Communes Estuaire et Sillon : chaque Vice-Président a reçu ses compétences. Monsieur le Maire est chargé de la compétence « eaux et milieux aquatiques »

Suite à l'installation des camions aménagés sur l'aire naturelle, une réflexion va s'engager concernant les aménagements possibles et la règlementation. Dans l'immédiat, des jardinières ont été posées pour permettre seulement l'accès aux camping-cars.

Fin de séance à 22h30

M. Stéphane MENAGER,
Maire